

Le dix-huit février deux mil vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 11 février 2021, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM

AMIOT (Cours les Barres),
ALBERT (Torteron),
BONDOUX (Cours les Barres),
BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois),
BUISSON (Germigny l'Exempt),
CADIOT (Jouet sur l'Aubois),
COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois),
COURZADET (La Chappelle Hugon)
DE BARTILLAT (Apremont-sur-Allier),
DE VILLELE (Marseilles lès Aubigny),
DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois),
DUCROT (Cuffy / Arrivée : 19h30),
FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois),
HURABIELLE (Cuffy),
LAURENT (Jouet sur l'Aubois),
LIANO (Menetou-Couture),
LORRE (Cuffy),
MANCION (Cours les Barres),
MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois),
MOREAU (La Guerche sur l'Aubois),
POUGNET (La Guerche sur l'Aubois),
RODRIGUES (Torteron),
SAUVAGNAT (Torteron),
PAQUET (La Guerche sur l'Aubois),
BEZE (La Guerche sur l'Aubois),
MOUTON (Marseilles lès Aubigny)
HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly/Départ : 19h45)
GIOT (La Chappelle Hugon),
BREYER (Le Chautay)

EXCUSES : MMES ET MM

AUTIER (Apremont-sur-Allier),
BEATRIX (Germigny l'Exempt),
DELIASSUS (Le Chautay),
PRUVOST (Jouet sur l'Aubois)
THIBAUT (Saint-Hilaire de Gondilly),

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM

RATILLON (Menetou-Couture), Pouvoir M. LIANO

SECRETAIRE : Mme ALBERT

ORDRE DU JOUR

- **Accueil de Madame la Sous-Préfète, Claire MEYNADIER**
Echange avec les élus.
- Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance.
- Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire du 19 janvier 2021
- **Décision n°1 : Attribution du marché de la vidéo protection**
 - Une commission d'appel d'offre a lieu le 15 février 2021 pour attribuer le marché de la vidéo protection. Il vous sera demandé de valider le choix des membres de la CAO.
- **Décision n°2 : Devis Cabinet MERLIN**

- Il vous sera demandé de valider ou non le devis proposé par le cabinet Merlin concernant l'accompagnement dans la réalisation des travaux de mise en place du dispositif de vidéo protection.
- **Décision n°3 : SPANC**
 - Il vous sera demandé de voter l'ouverture de la concertation concernant l'attribution du marché de diagnostic SPANC pour les 4 années à venir, et de donner l'autorisation à M. HURABIELLE de signer les documents nécessaires à cette mise en place.
- **Décision n°4 : Bâtiment enfance**
 - Un devis pour le nettoyage des sols carrelés a été rédigé par l'entreprise JPB Nettoyage sur demande de M. ROCHE, travaux réalisés à la charge de l'entreprise SBCR qui a causé les dommages. Il vous sera demandé de valider le devis ou non.
 - Mme UGUEN a demandé des devis pour l'acquisition de la vaisselle, et de petit matériel pour l'aménagement du bâtiment enfance. Devis qui seront également à valider.
 - M. HURABIELLE a demandé un devis à l'entreprise JA INFORMATIQUE, pour équiper le bâtiment enfance d'un système informatique. Devis à valider.
- **Point sur les dossiers en cours :**
 - Compte rendu de la réunion méthanisation du 1^{er} février
 - Compte rendu des différentes commissions
 - Point sur le PLUI
 - Point sur la rencontre avec les professionnels de santé du secteur
 - Point sur la compétence mobilité
- **Questions diverses**

Echanges avec Mme la Sous-Préfète, Claire MAYNADIER.

M. HURABIELLE propose un tour de table afin que tous les élus puissent se présenter. Mme la Sous-Préfète prend la parole. Mme MAYNADIER est ravie de pouvoir venir à la rencontre des élus en ces temps de crise, et remercie M. le Président pour son invitation. Elle remercie les efforts la mobilisation et l'investissement dont ont fait preuve les élus dans la gestion de cette crise sanitaire. Elle ajoute qu'elle est à leur disposition pour répondre à leurs questions.

M. HURABIELLE informe Mme MAYNADIER de la prise de position du conseil communautaire concernant la fermeture de l'accueil de loisirs pour les vacances de février, suite à la réception du nouveau protocole sanitaire, et aux mesures surréalistes qui y sont imposées en date du 12 février 2021. Il ajoute que les protocoles arrivent coup sur coup et prend l'exemple du télétravail qui lui semble délicat à mettre en place dans les collectivités, où l'administratif doit continuer à fonctionner. Il rappelle de plus, qu'en avril, des bénévoles ont été mis à contribution pour confectionner des masques tissus, masques qui aujourd'hui sont interdits. Il ajoute que les masques distribués par le Conseil Départemental, ne sont plus aux normes non plus.

M. HURABIELLE donne la parole aux élus qui auraient des questions à poser à Mme La Sous-Préfète.

M. DUCASTEL prend la parole, et prend pour exemple la mise en place du télétravail au centre de gestion. Les bureaux sont individuels, et il ne voit pas l'intérêt dans cette configuration d'imposer le télétravail aux agents. Il explique que cela pose des problèmes au niveau informatique, au niveau du transport de dossiers, et que le centre de gestion étant à la disposition des communes il est difficile de fournir un service efficace, alors que les agents sont en télétravail.

M. DUCASTEL informe de l'envoi d'un courrier au Préfet concernant la mise en place d'un centre de vaccination à La Guerche sur l'Aubois.

M. DUCASTEL interroge Mme La Sous-Préfète concernant la fermeture de 2 classes sur le territoire de la CDC. Pour prendre en exemple La Guerche sur l'Aubois, M. DUCASTEL explique que des aménagements de fonctionnement ont été fait sur les écoles, comme la mise en place de 3 services de cantine le midi, pour pouvoir distancier les enfants au maximum.

Il ajoute que la fermeture est justifiée par une baisse d'effectif, qui correspond à 3 enfants de moins seulement. Il estime que cela est complètement contradictoire avec les demandes de l'Etat concernant la distanciation des enfants, puisque les classes se retrouvent en surcharge. Il ne comprend pas cette décision et n'y voit aucun intérêt.

Mme MEYNADIER lui répond, concernant la fermeture des classes, qu'une répartition est voulue en fonction de la population. Il n'y a effectivement pas eu de moratoire, même en situation de crise sanitaire, Le DASEN a essayé d'amortir les conséquences de ces décisions. Mme MAYNADIER ajoute qu'elle est consciente que les maires soient dans l'incompréhension face à cette décision. M. DUCASTEL répond que le Président et le Premier Ministre avaient annoncé qu'ils ne fermeraient pas de classes en période COVID. Mme MAYNADIER lui répond qu'ils avaient garanti qu'ils ne fermeraient d'école, mais n'avaient pas garanti de non-fermeture de classes. Elle ajoute que le DASEN et M. le Préfet ont essayé d'avoir une réflexion plus globale sur le maillage du département.

Concernant la question des directives imposant le télétravail, Mme MAYNADIER admet que les directives ministérielles sont très strictes. Elle reconnaît que le télétravail pose problème, en terme de fonctionnement, mais qu'il faut malgré tout aménager le temps de travail pour privilégier ce système. Elle prend pour exemple la sous-préfecture, et informe que les agents ont été dotés d'ordinateurs portables, avec un système d'accès aux données numériques.

Concernant le centre de vaccination, Mme MAYNADIER avait déjà fait remonter le problème. Elle ajoute que les décisions sont prises en fonction des doses. M. HURABIELLE ajoute que les nouvelles directives concernant les variants, étaient de fermer l'école s'il y avait un cas. Celles-ci ont changé, et aujourd'hui, il faut qu'il y ait 3 cas de fratries différentes, pour fermer. Il trouve que c'est un réel problème de changer en permanence de protocole.

Mme BEZE interroge Mme la Sous-Préfète sur les mesures prises pour soutenir les associations culturelles et sportives, qui se voient dans l'obligation de payer les licences aux fédérations, mais qui ne peuvent pas pratiquer leurs activités.

Mme MAYNADIER lui répond qu'il faut faire un courrier à la DDJES, et qu'elle se chargera de faire remonter l'information, mais qu'à sa connaissance, il n'existe effectivement pas d'aides pour ces associations.

M. FONTAINE interroge Mme MAYNADIER, quant à la possibilité d'avancer la date de retour d'attribution de la DETR, puisque les budgets sont votés en avril, et qu'il est difficile de se projeter sans savoir si les subventions seront accordées.

Mme MAYNADIER lui répond qu'il est difficile de notifier plus tôt. Elle informe que dans le cas de la relance, une enveloppe supplémentaire a été attribuée au département. Elle ajoute que les budgets sont modifiables, et qu'il faut essayer d'être souple.

M. HURABIELLE ajoute qu'il y a eu une réforme pour les demandes de ces subventions.

Mme MAYNADIER ajoute qu'ils ont essayé de rigidifier les choses, parce que beaucoup de collectivités abandonnent les projets engagés, ce qui engendre une perte de crédits pour tout le monde. Elle demande aux élus de bien vouloir informer la Préfecture d'un abandon de projet en année N et non en N+1, pour que les crédits puissent être alloués à d'autres projets.

M. FONTAINE ajoute que l'idée de fusion DETR et DSIL est positive.

M. SAUVAGNAT interroge sur les nouvelles directives concernant l'interdiction d'épandage des boues, et sur la durée de ces directives. Il se demande si ces mesures sont définitives, et ajoute que cela double de prix de traitement des boues initial.

Mme MAYNADIER lui répond que concernant l'hygiénisation des boues, elle n'a pas eu de précision. Elle conseille de prendre contact avec la DDT, qui saura donner des précisions.

Elle informe que la CDC Cœur de France est déjà passée sur ce système. Mme MEYNADIER ajoute qu'elle ne sait pas si cette décision est définitive ou non. M. HURABIELLE informe que l'augmentation a été appliquée dès cette année. Il ajoute que le syndicat Cuffy / Cours les Barres a lancé une étude avec les 7 communes concernées pour connaître le coût d'une unité de traitement.

M. FONTAINE interroge Mme MAYNADIER sur la participation communale pour la prévoyance des agents, en contrat de labellisation obligatoire à partir de 2023-2026. Mme MAYNADIER n'a pas d'information sur le sujet.

Mme HANQUIEZ PAUTRAT interroge Mme MAYNADIER sur un dispositif d'équipement des habitants en tablette numérique au mois de juin, et l'interroge sur la possibilité de renouveler l'opération pour équiper les habitants en zone rurale.

Mme MEYNADIER lui répond que ce dispositif a été mis en place en lien avec des associations qui interviennent en quartiers politiques de la ville. Elle ajoute qu'elle fera remonter les besoins et les questions, et que la possibilité d'en faire bénéficier les enfants des familles les plus modestes du territoire, n'est pas exclue.

M. LAURENT revient sur la fermeture de classes, et ajoute que des cinq classes de l'école de Jouet sur l'Aubois, il n'en reste plus que trois, que cela crée des problèmes de personnel et d'emploi du temps. Il ajoute que les classes se retrouvent en surcharge, et qu'en temps de crise sanitaire, ce n'est pas acceptable, ni confortable pour les élèves.

M. LAURENT informe qu'une antenne ORANGE a été posée en 2017, mais qu'elle n'a jamais été raccordée. C'est un problème pour les entreprises, et les habitants. M. HURABIELLE ajoute qu'il y en a une qui a été installée à Cuffy, et qu'il n'y a effectivement pas de délai pour la mettre en fonctionnement.

Mme MAYNADIER répond à M. LAURENT, et informe qu'un rappel a déjà été fait à ORANGE par la Préfecture, et qu'elle réitérera donc cette demande. Mme MOUTON ajoute que le même problème est rencontré à Marseilles les Aubigny.

M. LAURENT ajoute que le projet de construction de la gendarmerie avance bien. Mme MAYNADIER répond que la maîtrise d'ouvrage peut être déléguée à n'importe quel opérateur, la DETR sera accordée.

M. SAUVAGNAT interpelle Mme MAYNADIER sur la désertification médicale des deux secteurs JOUET SUR L'AUBOIS/ LA GUERCHE SUR L'AUBOIS. Il ajoute que la situation est critique, et que ça n'est pas un critère d'attractivité. Mme MAYNADIER lui répond effectivement ce n'est pas attractif, et que ça ne donne pas envie aux jeunes de venir s'installer sur le territoire. Il faut essayer d'avoir une vision globale de recrutement. Mme MAYNADIER ajoute que l'Etat finance des médecins territoriaux. Elle ajoute qu'il y a un souci de surenchères avec les médecins, et qu'il faut que le corps médical, l'ARS, les CDC et le CPTS convergent dans le même sens, et se coordonnent.

M. HURABIELLE informe qu'une réunion s'est tenue le 11 février en présence des professionnels de santé du territoire. Il interroge sur le conventionnement systématique des médecins, même sur des zones où il n'y a pas de besoin. Mme MEYNDIER répond qu'il y a de moins en moins de libéraux dans la profession, la CPAM n'applique pas ce genre de sélection, parce qu'aucune loi n'existe à ce sujet. Elle ajoute que l'ARS a réformé le zonage, et y a inclus des zones prioritaires, et finance des médecins qui s'installeraient sur ces secteurs.

M. HURABIELLE voit de l'espoir dans l'arrivée des deux premières années de médecine à Nevers, que M. THURIOT a réussi à mettre en place. Il ajoute que si une carte d'implantation n'est pas mise en place, rien ne changera.

Mme MAYNADIER explique que l'attractivité est plus forte hors champs de la médecine générale, et ajoute que les médecins généralistes peuvent prendre des internes.

M. LAURENT s'interroge sur le maintien de la poste à Jouet sur l'Aubois. Il a envoyé un courrier au Préfet, en copie à Mme GRENOUILLOUX directrice de La Poste. Mme MAYNADIER lui répond que des projets sont en cours, mais qu'elle n'a pas eu écho de fermeture. La Poste a rencontré des problèmes d'absentéisme des agents en cette période de COVID, ce qui a créé une rupture dans la continuité du service. Elle ajoute qu'une réorganisation est en cours en interne, et que la question se pose de la polyvalence des facteurs, qui pourraient être au guichet dorénavant (double fonction).

M. GIOT s'interroge sur la polyvalence des agents postaux, et trouve cela inquiétant pour le maintien des agences communales. Mme MAYNADIER lui répond qu'il n'y aura aucune incidence sur les services existants, et que ce sera un service supplémentaire.

M. DUCASTEL interroge Mme MEYNADIER sur l'étude sur la mobilité en cours, et la reprise des lignes TER et demande s'il y a des informations supplémentaires. Mme MAYNADIER lui répond que concernant ce sujet il faut se tourner vers la Région. L'Etat co-finance les lignes.

M. HURABIELLE informe que le marché de la vidéo protection a été attribué. Le diagnostic du territoire doit être réalisé par le Commandant FENECH, et qu'une réunion d'installation de la Commission Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se tiendra en mars, en présence du Procureur.

M. HURABIELLE informe que Torteron a été retenu pour l'implantation d'une maison domotique sénior, projet pour lequel la CDC versera un fond de concours à Val de Berry.

Mme la Sous-Préfète félicite la CDC pour la mise en place de la Vidéo protection, et ajoute que la CDC est un territoire stratégique pour la gendarmerie. La Préfète de l'époque soutenait déjà ce projet, et Mme MAYNADIER souligne que c'est un signal fort. M. HURABIELLE ajoute que la volonté est de répartir les services sur le territoire, ce à quoi Mme MEYNADIER félicite encore une fois la CDC qui est une des seules à garantir des services répartis sur tout le territoire, et souligne les atouts, critères d'attractivité comme Apremont-sur-Allier et Cuffy. Elle félicite la cohérence et la collaboration dont font preuve les élus communautaires.

M. HURABIELLE remercie Mme MEYNADIER pour sa visite, et souligne le fait qu'elle soit la première sous-Préfète à s'être déplacée pour rencontrer les élus.

Départ de Mme la Sous-Préfète Claire MAYNADIER.

(Soit 29 membres titulaires et 1 procuration = 30 votants) Majorité à 16

M. HURABIELLE désigne Mme ALBERT comme secrétaire de séance. Le compte rendu du conseil communautaire du 19 janvier est adopté à l'unanimité des présents.

Départ de Mme HANQUIEZ PAUTRAT à 19h45.

(Soit 28 membres titulaires et 1 procuration = 29 votants) Majorité à 15

DECISION N°1 : Attribution du marché de vidéo protection (Délibération N°08/2021)

M. HURABIELLE informe le conseil que la Commission d'Appel d'Offre s'est réuni à deux reprises, et que le marché de la vidéo protection a été attribué lors de la CAO du 15 février 2021. Il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise CITEOS, pour un montant de 179 898.50€ HT sans l'option demandée des 12 caméras contexte supplémentaire, La maintenance d'un montant de 23 080.60 € HT. Il ajoute qu'il est nécessaire d'engager le marché, et que rien n'est figé : il sera possible d'ajouter des caméras si nécessaire dans les prochaines années. M. HURABIELLE informe que la CDC ayant la compétence, il est plus simple que ce soit elle qui gère, mais la commission des finances validera les dépenses engagées.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de retenir la proposition du Président, et d'attribuer le marché à l'entreprise CITEOS.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue et toutes les pièces afférentes.

DECISION N°2 : Devis Cabinet Merlin (Délibération N°09/2021)

Monsieur le Président propose le devis du cabinet Merlin, pour gérer l'exécution de ce marché, comprenant l'accompagnement, le suivi et le parfait achèvement de celui-ci.

M. le Président propose de voter l'attribution du suivi et de la mise en place de la vidéo protection.

Il informe le conseil communautaire du montant de ce devis, à savoir 14 775 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** le devis du Cabinet Merlin pour un montant de 14 775 € HT.

DECISION N°3 : Lancement de consultation convention d'assistance SPANC (Délibération N°10/2021)

Signé le 1er juillet 2017, le contrat de prestations avec MD CONCEPT arrive à échéance le 30 juin 2021.

Il convient de préparer dès à présent un nouveau cahier des charges en collaboration avec le Conseil Départemental dans le cadre de la convention d'assistance technique. Ce nouveau contrat ne portera plus sur la totalité des diagnostics mais sur le contrôle périodique des installations recensées et les installations neuves ou à réhabiliter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE le Président à lancer la procédure de consultation
- AUTORISE Le Président à signer tous les documents s'y afférent.

DECISION N°4 : Bâtiment enfance et siège social – devis (Délibération N°11 et 12)

M. HURABIELLE informe le conseil communautaire d'un litige avec l'entreprise SBCR concernant les sols carrelés du bâtiment enfance. M. DELORT et M. ROCHE viennent constater les dégâts mercredi 23 février à 14h30.

Le Président propose de valider un devis pour l'acquisition de petit matériel manquant, de l'entreprise MANUTAN pour un montant de 815.16 € HT

Le Président propose de valider un devis pour l'installation d'un équipement informatique, de l'entreprise JA INFORMATIQUE d'un montant de 1 177 € TTC.

Le Président propose de valider un devis pour acquisition de la vaisselle, de l'entreprise EUROMAT d'un montant de 1 511.33 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE le devis de l'entreprise MANUTAN d'un montant de 815.16€ HT.
- ACCEPTE le devis de l'entreprise JA INFORMATIQUE d'un montant de 1 177 € TTC.
- ACCEPTE le devis de l'entreprise EUROMAT d'un montant de 1 511.33 € HT.

Points sur les dossiers en cours

Méthanisation :

M. HURABIELLE informe que ce projet prend fin. En effet, l'unité prévue à la base ne serait plus rentable vu les conditions de rachats du gaz aujourd'hui. Il ajoute que M. CLEMENT s'est engagé à rembourser les 15 000€ déjà versés par la CDC, et remercie l'engagement de celui-ci.

PLUI :

M. HURABIELLE informe de la réunion du 3 février 2021, en présence de Mme MORELLON et des élus. Il ajoute qu'une commission CDPENAF se tenait le 18 février pour les secteurs des 4 communes concernées. Mme MORELLON travaille sur les dossiers papier, pour passer en préfecture. Il informe qu'un conseil communautaire se tiendra le 29 mars à 18h pour finaliser la procédure. Un bureau des maires se tiendra le 1^{er} mars 2021 à 18h30, pour approuver le PLUI. Une deuxième convocation sera envoyée pour 18h45 avec l'ordre du jour du bureau.

Rencontre avec les professionnels de santé du territoire

M. HURABIELLE informe de la rencontre qui a eu lieu le 11 février 2021 avec les professionnels de santé du territoire. Il donne lecture d'un article concernant Pouilly sur Loire, et d'un autre concernant la limitation de conventionnement en fonction des besoins du territoire.

M. SAUVAGNAT a pris contact avec une jeune femme médecin de la Nièvre. Il informe qu'elle souhaite rester dans la Nièvre, et ajoute qu'en plus des aides à l'installation, le Département donne une aide supplémentaire.

M. PAQUET pense que les jeunes médecins devraient avoir des années de travail, sur le même principe que Saint Cyr, dans le sens où leurs études de médecine sont payées par l'Etat. Il avance l'exemple des infirmières qui avant de pouvoir s'installer en libérale doivent travailler 5 ans en hôpital.

M. HURABIELLE informe d'un courrier fait au Préfet, concernant la mise en place d'un centre de vaccination à la maison de santé de la Guerche sur l'Aubois. Il ajoute que les médecins généralistes ont le droit de vacciner et vont donc pouvoir commander des doses. M. DUCASTEL demande aux maires de fournir les listes communales des habitants de plus de 75 ans. Il ajoute que 10 doses sont accordées à chaque médecin.

Jérôme DE VILLELE informe de la réception d'un prospectus du Département proposant des transports gratuits pour transporter les habitants non véhiculés jusqu'au centre de vaccination.

Mobilité

M. HURABIELLE rappelle que le conseil communautaire devra se prononcer sur la prise de la compétence mobilité ou non avant le 30 mars 2021. Deux documents ont été transmis aux conseillers communautaires, un relatant le point de vue de l'Etat et l'autre de la Région.

Comptes rendus de commission

M. HURABIELLE informe qu'une réunion parentalité s'est tenue le 22 janvier, et qu'une prochaine est prévue le 25 février 2021. L'objectif est de mettre en place des opérations incluant les familles (parents et jeunes). M. DUCASTEL travaille en lien avec Mme UGUEN sur un livret d'accueil.

M. HURABIELLE rappelle que la Région demande aux communes les différentes aides qui auraient pu être mises en place pour aider les commerçants. Les communes de Cours les Barres, Cuffy et Torteron ont envoyé leurs délibérations, un courrier réponse sera fait à la Région.

M. HURABIELLE informe d'une rencontre avec MM. MASSE, DOUCET LAURENT, CHARETIER concernant la prestation de service et le renouvellement de la convention BGE. Sur certaines CDC, les agents BGE sont l'équivalent d'agent CDC, seulement, ils doivent remplir des objectifs fixés par la BGE, pour la BGE. M. HURABIELLE informe que les deux CDC Portes du Berry et Loire Vauvise ont été retenues par DEVUP sur le dispositif de formation pour la mise en place d'un réseau d'entreprises.

M. HURABIELLE informe de la nécessité d'achat de deux tables pour la cuisine du siège social, ainsi que de deux bureaux, celui du bureau BGE/RAM de la CDC sera transféré au bâtiment enfance. Il propose de valider le devis de l'entreprise Bruneau pour un montant de 1 155.50 €HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE le devis de l'entreprise BRUNEAU pour un montant de 1 155.50 €HT.

Contrat de transition écologique

M. HURABIELLE informe d'une réunion en Préfecture en présence des 4 Présidents des CDC du territoire, ainsi que du Pays Loire Val d'Aubois, et de Mme la Sous-Préfète, Mme MAYNADIER. Le projet de territoire est déjà remis en Préfecture. Les élus communautaires recevront de nouveau les documents par mail suite à un problème d'envoi. M. HURABIELLE leur demande d'en prendre connaissance. Il ajoute que la décision a été prise au niveau du Pays d'envoyer les appels à projet. Pour la CDC, il évoque des projets tourisme, bornes camping-car pour 2022.

Bâtiment enfance

M. HURABIELLE informe qu'un contrat à raison de 2 jours / semaine pour la période du 22 février au 16 avril 2021, a été signé avec Mme PEREIRA pour l'installation du bâtiment enfance ainsi qu'en soutien sur la CTG, et la préparation des vacances de Pâques pour l'accueil de loisirs.

Exonération CFE

M. HURABIELLE informe d'une demande d'une entreprise pour une exonération de la CFE, et informe que la CDC a pris la décision de ne pas faire d'exonération de CFE, car elle participe au fonds renaissance.

Appel à projet Préfecture/Conseiller numérique

M. HURABIELLE informe d'un appel à projet lancé par la Préfecture concernant des formations pour le recrutement de conseillers numériques. Le coût du poste serait de 57 000€ sur 2 ans, dont 50 000 serait financé. Il propose au conseil communautaire de voir avec M. DOUCET s'il y a une possibilité de mutualisation d'un conseiller numérique.

Les élus l'interrogent sur la fourniture du matériel numérique. M. HURABIELLE leur demande leur accord pour lancer une

discussion sans engager de démarches tout de suite.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE M. le Président à ouvrir les discussions et à se renseigner sur le montage de dossier.

Photos

M. HURABIELLE demande à M. GIOT de prendre contact avec M. MAZURE, afin de faire une sélection de photos aériennes des 12 communes, pour les encadrer et habiller le couloir de la CDC.

Tour de table

M. LAURENT informe que pour le passage du Tour de France, le Pays a informé que des reportages allaient être tournés sur les lieux traversés par le Tour.

Mme DE BARTILLAT explique que le Pays n'a pas de gros budgets prévus pour les animations, et propose un flash sur le coureur MOURLON.

M. HURABIELLE alerte les élus sur l'utilisation du logo Tour de France, et ajoute qu'il faut bien leur faire une demande avant.

Il ajoute qu'il faudra prévenir des déviations ce jour.

Mme DE BARTILLAT fait la liaison entre le Pays Loire Val d'Aubois et les communes concernées.

M. BONDOUX interroge M. le Président sur un éventuel retour de l'exercice Loire effectué la semaine passée. M. HURABIELLE lui répond qu'un retour se fera en Préfecture.

M. PAQUET remercie la commune de Cours les Barres pour l'investissement de son école, enfants et enseignants, dans l'envoi des dessins et courrier, joints au colis de Noël envoyé aux soldats français en opérations extérieures.

M. HURABIELLE rappelle aux communes de Saint Hilaire de Gondilly, de Germigny l'Exempt, de Cours les Barres et de Menetou Couture qu'il manque leur délibération la désignation des représentants pour la création de la CLECT.

FIN DE SEANCE 21h30.